

TE REKO PĀRAU

N°15

L'ÉCHO DE LA NACRE • Bulletin d'informations sur l'Industrie Perlière

Décembre 2002



DOSSIERS

- ▶ Les cartes de producteurs
- ▶ La perle de Tahiti en Chine
- ▶ Les anémones "tueuses"



Revue gratuite du Service de la Perliculture



Anne Sandrine Talfer :

Chef du service de la Perliculture

Depuis le 1er juin 2002, madame Anne Sandrine Talfer est le nouveau chef du service de la Perliculture. Cette jeune femme de 32 ans, est de retour au fenua où elle a suivi toute sa scolarité, jusqu'à l'obtention de son baccalauréat. Le nouveau chef du service de la Perliculture ne manque pas d'atouts, ni de tonus. A 24 ans, elle décroche une maîtrise en sciences politiques à la Sorbonne, passe deux années aux Douanes "Paris aérospatial", deux autres années au secrétariat général pour la Coopération économique européenne et finit à la direction de la Prévision au ministère de l'Economie et des Finances à Paris.



Mesdames,
mesdemoiselles,
messieurs
Ia Orana

« Nous sommes heureux de vous présenter la nouvelle formule du bulletin d'information du secteur de la perle de culture de Tahiti, Te Reko Pārau, qui je l'espère vous apportera une masse d'informations utiles autant que pratiques.

Il faut bien avouer qu'en deux années, de nombreux changements ont affecté notre secteur. Au titre institutionnel, tout d'abord, notre autorité de tutelle a changé : preuve de l'intérêt qu'il porte au développement de la seconde ressource économique du Territoire, le Président du Gouvernement a choisi d'assumer lui-même les fonctions de ministre de la perliculture. La récente mission en Chine d'une délégation de la Polynésie française a d'ailleurs été l'occasion de promouvoir notre perle de culture face à un marché immense. D'autre part un nouveau service a été créé. Le service de la Perliculture dépend désormais directement du Ministère de la Perliculture.

Cette restructuration s'est accompagnée d'un changement d'adresse du service, qui occupe aujourd'hui les locaux de l'ancien service de la Mer et de l'Aquaculture (SMA) à Patutoa.

Au regard des difficultés rencontrées ces derniers mois sur le marché, il devenait indispensable de mettre en place un dispositif permettant de professionnaliser chaque étape de la filière. Il y eut tout d'abord la fixation des règles relatives à la délivrance des cartes de négociants. En juillet 2001 il a d'autre part été décidé de renforcer la réglementation relative à la classification, à la commercialisation et à l'exportation des perles de culture de Tahiti, afin de permettre un contrôle plus précis de la qualité des perles exportées.

La mise en place des cartes de producteurs constitue, quant à elle, une troisième étape dans ce processus. Il s'agit notamment de différencier deux professions : producteurs d'huîtres perlières, producteurs de perles de culture de Tahiti. Naturellement, les personnes pratiquant ces deux activités devront être titulaires des deux cartes. En formulant une demande de carte, le producteur accepte de compléter éventuellement ses acquis techniques en suivant une formation professionnelle complémentaire liée à chaque activité relevant des opérations de production ou visant à une meilleure gestion de son entreprise. En faisant l'acquisition d'un matériel minimum nécessaire à la production d'huîtres perlières ou de perles de culture de Tahiti, le produc-

Service de la Perliculture
BP 9047 – 98715 Motu Uta
Tel. 50 00 00 – Fax 43 81 59

Antenne de Rangiroa
Avatoru
Tel. / Fax 960 319

Centre des Métiers de la Nacre et de la Perliculture (CMNP)
BP 50 – Avatoru
Tel. 960379

Antenne de Takapoto
Fakatopatere
Tel. / Fax 986 530

Antenne des Gambier
BP 5 Rikitea
Tel. / Fax 978 420



Le service de la Perliculture se trouve à Patutoa, dans les locaux de l'ex SMA-SRM.

Te Reko Pārau™ ©

Tirage :

3000 exemplaires

Distribution :

gratuite aux abonnés

Impression :

STP MULTIPRESS

© Tous droits réservés.
Toute reproduction ou utilisation partielle, ou total du contenu texte et photo ou des graphiques est interdite sans l'autorisation écrite de la directrice de la publication.

Te Reko Pārau
N°15 - Décembre 2002



teur accepte d'optimiser la qualité de sa future production.

Les procédures d'obtention de ces cartes sont décrites dans ce quinzième numéro. Vous y trouverez à cet effet le ou les formulaires de demande de carte correspondant à votre ou vos activités.

L'information des professionnels apparaissant cruciale, des réunions d'informations et des permanences ont eu lieu et se déroulent dans toutes les îles concernées. Réunions durant lesquelles vous avez pu poser toutes questions relatives à cette nouvelle réglementation.

Parallèlement, des missions de contrôle des superficies exploitées ont lieu pour permettre une meilleure gestion de nos lagons. Le balisage des concessions avec des bouées réglementaires devra être effectué et des vérifications seront réalisées. Les contrevenants seront désormais pénalisés afin de mettre fin aux occupations anarchiques des lagons.

Bien entendu, le service de la perliculture continue à assurer ses missions d'assistance technique et de suivi des lagons dans les îles. Nous poursuivons d'ailleurs divers programmes de recherche et de développement, dans le but de vous apporter des informations et des techniques précises, fiables et utiles.



Dans ce numéro, l'accent a été porté sur la protection de l'environnement et les règles de sécurité, d'hygiène concernant la qualité des eaux du lagon. Le service de la Perliculture craint une

nouvelle crise majeure, semblable à celle survenue en 1985-86. En effet, les cheptels d'huitres perlières du Japon, des îles Cook et maintenant ceux de Chine ont été frappés de mortalités importantes. Nous devons rester vigilants.

Vous trouverez également dans le Te Reko Pārau des informations techniques concernant les difficultés que vous rencontrez avec les anémones, ainsi qu'une fiche de renseignement concernant les centres d'intérêt que vous souhaitez nous voir étudier.

Toutes ces mesures qui ont été prises, ont été préparées en concertation étroite avec les organisations professionnelles. Ces mesures sont contraignantes, mais il est bien compris que c'est dans l'intérêt des professionnels - et non contre eux - que nous avons mis en place ces réformes.

Votre collaboration pour la mise en place de ces mesures et leur respect nous permettront d'atteindre ensemble un objectif majeur : redonner confiance à nos clients étrangers, faire durablement augmenter les cours de la perle de culture de Tahiti et rendre à la perliculture toute sa place dans le développement de notre économie.

Bonne lecture à toutes et à tous ».

Promotion de
la perle de culture de Tahiti
à Shanghai lors d'une soirée
dédiée à la Polynésie
Couverture par : Eric Bonamy



Réglementation : 4

NOUVELLES CARTES DE PRODUCTEURS

- Réseau de suivi de lagons perlicoles 7
- Communiqué : Vente aux enchères 10

Dossier spécial Chine : 11

LES PERLES DU FENUA EN ASIE

- Protégeons notre lagon 15

Dossier "anémones tueuses" : 17

COMMENT LUTTER CONTRE CE FLÉAU ?

- Mortalité des huîtres aux Cook 18
- Asepsie du matériel de greffe 19
- Les problèmes environnementaux 20
- Le cas du grillage galvanisé 21
- Un contrôle plus sévère de la qualité 22
- Liste des négociants 23
- Classification 24

Directrice de la publication :

Anne Sandrine TALTER

Rédacteur en chef :

Vincent PRASIL

Ont contribué à ce numéro :

Vaiana LY, Terii SEAMAN,

Brenda WRIGHT,

Ministère de la perliculture

GIE perles de Tahiti

Conception - Réalisation :

Christophe Pouillet-Osier

Photos "Dossier Chine" :

Eric Bonamy

Te Reko Pārau™ ©

est une revue trimestrielle éditée

par le Service de la Perliculture

N'oubliez pas
de remplir
le questionnaire
concernant
les thèmes
de recherche
et votre bulletin
d'abonnement

Te Reko Pārau
N°15 - Décembre 2002



www.perle.gov.pf
WWW.perlesdetahiti.net

Deux NOUVELLES CARTES pour les producteurs

La qualité de la perle de culture de Tahiti ne doit pas seulement être contrôlée avant exportation, elle doit faire l'objet d'une attention particulière dès le processus de fabrication. C'est pour cela que le Gouvernement a mis en place en concertation avec les organisations professionnelles du secteur de la perliculture, la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002 réglementant les activités de producteur d'huîtres perlières et de producteur de perles de culture de Tahiti. Elle a pour objectif de professionnaliser le métier de producteur, d'améliorer la qualité de la perle de culture de Tahiti commercialisée.

Les producteurs pourront pratiquer les deux activités, mais devront être titulaires des deux cartes.

Qui peut être producteur ?

- Les personnes physiques (en nom propre ou en entreprise individuelle)
- Les personnes morales (sociétés sous toutes les formes juridiques, coopératives aquacoles, associations, etc...), la carte est attribuée au représentant légal.

Validité de la carte : 5 ans.

Une concession ne peut faire l'objet de cession, de sous-location ou d'apport dans une société.

Qui ne peut pas être producteur ?

- Les employés exerçant
 - dans l'administration (État, Territoire, communes),
 - dans ses démembrements (établissements publics),
- Les employés exerçant ou ayant exercé durant les 2 années précédentes une fonction dans l'administration, dans ses démembrements, dans les GIE et dans des organismes subventionnés par le territoire et qui ont un rapport étroit avec la perliculture (exemple : GIE Perles de Tahiti).

Attention : Une même personne, physique ou morale, ne peut cumuler à la fois la carte de producteur et la carte de négociant.

Les activités du producteur d'huîtres perlières sont :

- collectage
- élevage
- transfert inter-îles

Les activités du producteur de perles de culture de Tahiti sont :

- élevage
- transfert inter-îles
- greffe/ sur greffe
- élevage d'huîtres perlières greffées
- récolte de perles de culture de Tahiti

Les modes de commercialisation d'un producteur

• Un producteur d'huîtres perlières

■ peut :

- vendre les huîtres perlières issues de sa production
- vendre et exporter les coquilles de nacres issues de sa production

■ ne peut pas :

- produire, vendre et exporter les perles de culture de Tahiti

• Un producteur de perles de culture de Tahiti

■ peut :

- vendre et exporter les perles de culture et les produits dérivés issus de sa production

■ ne peut pas :

- acheter des perles dans le but de les revendre. C'est l'activité du négociant en perles de culture de Tahiti.

Comment devenir producteur d'huîtres perlières ou de perles de culture de Tahiti ?

- Être titulaire d'une autorisation d'occupation du domaine public maritime
- Être titulaire de la carte de producteur

Formation
de producteur
d'huîtres
perlières :
OBLIGATOIRE !

Formation
de producteur
de perles de
culture de Tahiti :
CELA DÉPEND !



Professionnalisation des métiers de la perle

Procédure à suivre :

1/ Avoir été recensé par le Service de la Perliculture
2/ Effectuer une demande de régularisation de l'autorisation d'occuper le domaine public maritime au Service de la Perliculture (voir le département en charge des concessions maritimes)

Pour les producteurs en règle :

- La copie de l'arrêté portant :
- autorisation d'occuper le domaine public maritime
- renouvellement de l'occupation du domaine public maritime.
- le récépissé du paiement des redevances (délivré par la DAF)
- la déclaration certifiant que l'espace occupé est conforme à la surface autorisée

Pour les producteurs en cours de régularisation :

La demande de régularisation doit se faire dans les 3 mois après la notification des résultats du recensement

- La demande de régularisation de la concession
- La copie de l'arrêté portant :
 - autorisation de l'occupation du domaine public maritime
 - ou renouvellement de l'occupation du domaine public maritime
- Le récépissé du paiement des redevances majorées (délivré par la DAF)
 - en cas de paiement tardif
 - de non-conformité de l'activité autorisée
 - de dépassement de la surface autorisée
 - de défaut de concession maritime

La régularisation des dépassements constatés et de l'occupation sans autorisation entraîne le paiement d'une majoration forfaitaire de la redevance.

3/ Constituer un dossier de demande de carte de producteur :

- Retirer le formulaire de demande de carte de producteur au Service de la Perliculture (voir le département Production-Commercialisation), et l'accompagner des pièces à fournir :

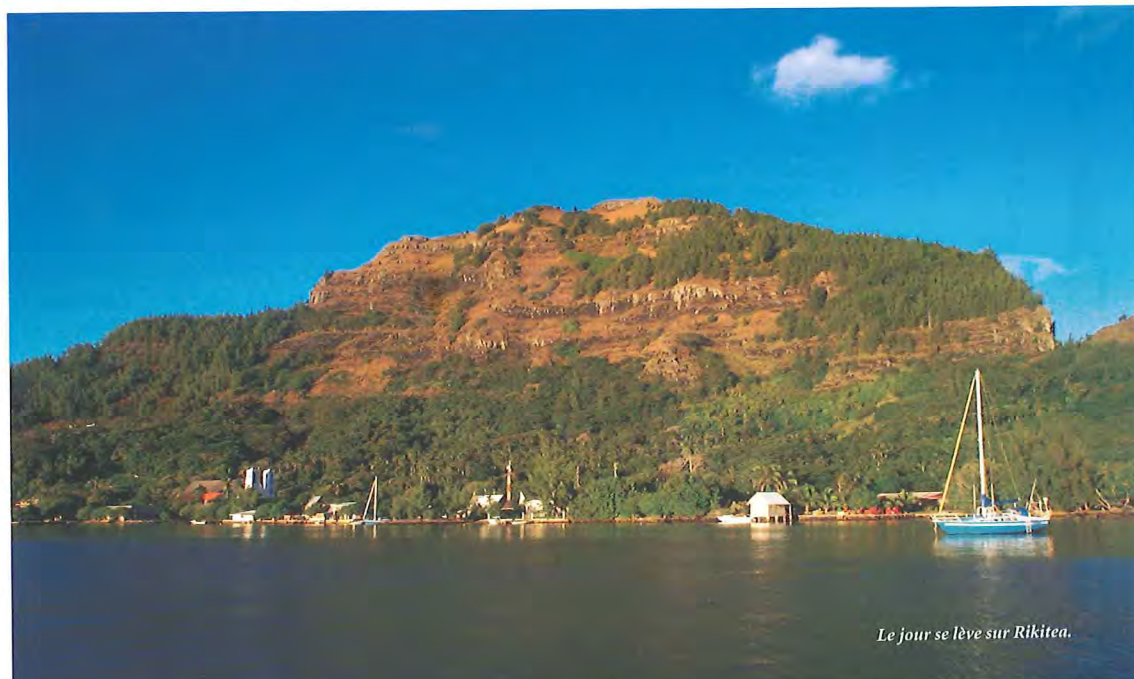
- Attestation d'un numéro TAHITI (ISPF)
- Copie de la pièce d'identité
- Certificat de résidence, dans votre mairie de résidence
- Statut de la société pour les personnes morales
- Attestation d'une situation fiscale régulière pour ceux dont le chiffre d'affaires est inférieur à 20 millions (à retirer au Service des Contributions)
- Attestation d'une situation fiscale régulière pour ceux dont le chiffre d'affaires est supérieur à 20 millions FCFP (à retirer au Trésor Public)
- Attestation d'assurance de Responsabilité Civile et Professionnelle
- Titre de propriété ou bail de location ou droits indivis (DAF)
- Attestation de situation régulière en matière de protection sociale (CPS)

Déposer le dossier complet au Service de la Perliculture qui dispose d'un délai d'instruction de 3 mois à compter de la délivrance du récépissé de dépôt du dossier complet au producteur.

4/ Justifier d'une aptitude professionnelle

L'aptitude professionnelle :

- Formation de producteur d'huîtres perlières : Obligatoire !
 - Cette formation est obligatoire, et dure une semaine (3 heures par jour).
 - Elle a lieu à Tahiti ou dans les îles, où une formation itinérante sera assurée.
 - Les notions suivantes seront abordées : collectage, élevage, biologie de l'huître perlière, notions de gestion d'une ferme perlière, écologie du milieu marin, réglementation relative à l'activité de producteur (plongée, embarcation, carte de producteur...).
- Formation de producteur de perles de culture de Tahiti : cela dépend !
 - Un producteur titulaire d'une concession maritime **depuis plus de 3 ans devra** :
 - Soit : avoir suivi une formation de 4,5 mois minimum au CMNP (« Formation longue Perliculteur »)



Le jour se lève sur Rikitea.

Les producteurs pourront pratiquer les deux activités, mais devront être titulaires des deux cartes.

Te Reko Parau
N°15 - Décembre 2002



Professionnalisation des métiers de la perle

- Soit : avoir obtenu la moyenne à l'examen organisé par le Service de la Perliculture dans les îles ou à Tahiti (en cas d'échec, il y a possibilité de suivre la formation).
- Un producteur titulaire d'une concession maritime **depuis moins de 3 ans devra :**
- soit avoir suivi une formation de 4,5 mois minimum au CMNP (Formation longue Perliculteur).
- soit suivre la formation de 2 semaines organisée par le Service de la Perliculture **ET** obtenir la moyenne à l'examen organisé par le Service de la Perliculture dans les îles ou à Tahiti.

La formation destinée aux producteurs de perles de culture de Tahiti de moins de 3 ans :

- elle est gratuite
- elle dure 2 semaines (5 heures par jour)
- elle a lieu à Tahiti (tous les mois) et dans les îles
- les producteurs désirant suivre la formation dans les îles devront avoir déposé leur formulaire de demande de carte au Service de la Perliculture qui leur délivrera une attestation de demande de carte en cours ; justificatif nécessaire pour suivre la formation dans l'île.

5/ Fournir l'attestation du contrôle des équipements minimaux délivrée par le Service de la Perliculture qui effectuera des tournées dans les îles.

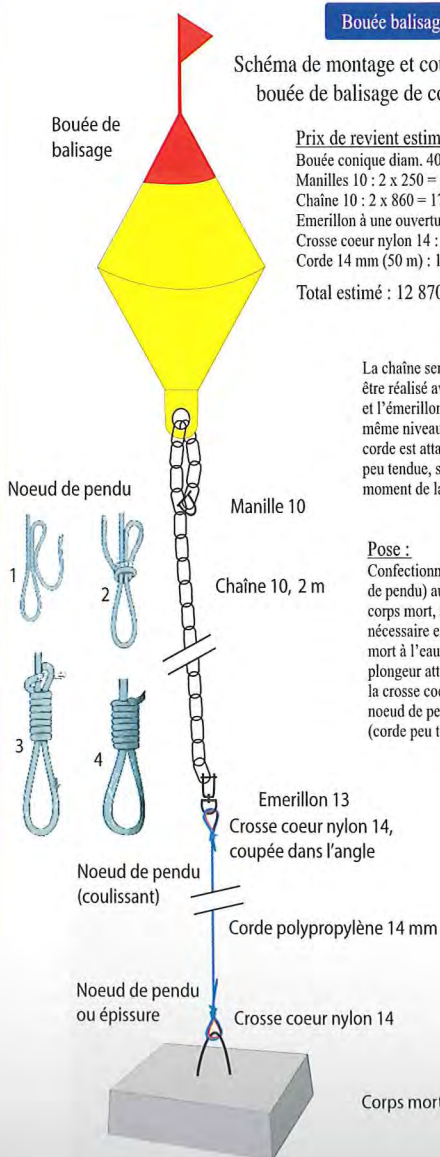
Bouée balisage

Schéma de montage et coût estimatif d'une bouée de balisage de concession

Prix de revient estimé, hors corps mort :
 Bouée conique diam. 40 : 5000 FCP
 Manilles 10 : 2 x 250 = 500 FCP
 Chaîne 10 : 2 x 860 = 1720 FCP
 Émerillon à une ouverture J/E 3/8" : 3300 FCP
 Crosse cœur nylon 14 : 2 x 300 = 600 FCP
 Corde 14 mm (50 m) : 1750 FCP
 Total estimé : 12 870 FCP

La chaîne sert de lest à la bouée (un test peut être réalisé avec juste la chaîne, les manilles et l'émerillon), qui doit toujours être au même niveau sur l'eau (flottabilité). La corde est attachée à la crosse cœur fendue, peu tendue, selon la hauteur de l'eau au moment de la pose des bouées.

Pose :
 Confectionner l'épissure (ou le noeud de pendu) autour de la crosse cœur du corps mort, avec la longueur de corde nécessaire estimée. Mettre le corps mort à l'eau, à la position had oc. Un plongeur attache ensuite la corde dans la crosse cœur de l'émerillon avec un noeud de pendu, en ajustant la longueur (corde peu tendue).



Équipements minimaux Production d'huîtres perlières

- Zone de travail ombragée
- Embarcation motorisée
- Bouées de marquage pour le balisage de la concession
- Lignes et supports d'élevage
- Stock de bouées
- Matériel de plongée adéquat
- Perceuse à forets
- Bacs de tri
- Bacs ajourés
- Thermomètre conçu pour être immergé
- Matériel de nettoyage d'huîtres perlières

Équipements minimaux Production de perles de culture de Tahiti

- Zone de travail ombragée
- Embarcation motorisée
- Bouées de marquage pour le balisage de la concession
- Lignes et supports d'élevage
- Stock de bouées
- Matériel de plongée adéquat
- Perceuse à forets
- Bacs de tri • Bacs ajourés
- Planchette à greffon • Cales
- Thermomètre conçu pour être immergé
- Matériel de nettoyage des huîtres perlières
- Produits pour désinfecter le matériel
- Matériel nécessaire à la greffe
- Table de greffe en bois avec plateau inoxydable
- Plateaux en plastique pour huîtres perlières
- Pince et couteau écarteurs

RÉSUMÉ :

Le producteur d'huîtres perlières doit :

- Être recensé par le Service de la Perliculture
- Constituer un dossier de demande d'autorisation d'occupation du domaine public maritime
- Constituer un dossier de demande de carte de producteur
- Fournir l'attestation de formation délivrée par le Service de la Perliculture
- Fournir une attestation du contrôle des équipements minimaux par le Service de la Perliculture

Actuellement un recensement des concessions maritimes est en cours, il se terminera en juin 2003. Ce recensement permettra une meilleure gestion de l'occupation du domaine public maritime dans chaque lagon.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES MISSIONS DE RECENSEMENT ET DE CONTRÔLE DES CONCESSIONS MARITIMES (SUSCEPTIBLE D'ÊTRE MODIFIÉ) :

Tikehau à partir du 15 août, Rangiroa à partir du 19 août, Ahe à partir du 12 septembre, Manihi à partir du 27 septembre, les Gambier à partir du 10 septembre, Nego-Nego et Marutea les 9 et 10 octobre 2002. Takaroa à partir du 17 octobre, Takapoto à partir du 29 octobre, Faaite à partir du 10 novembre, Aratika à partir du 20 novembre, Kauehi à partir du 4 décembre, Apataki à partir du 8 décembre, Raraka à partir du 14 décembre, Toau à partir du 8 janvier 2003, Fakarava à partir du 12 janvier, Arutua à partir du 28 janvier, Kaukura à partir du 29 janvier, Katiu à partir du 18 mars, Makemo à partir du 31 mars, Taenga à partir du 14 avril, Amanu à partir du 6 mai, Hao à partir du 8 mai, Takume à partir du 10 juin, Raroia à partir du 12 juin. ■

Actuellement, un recensement des concessions maritimes est en cours, il se terminera en juin 2003. Ce recensement permettra une meilleure gestion de l'occupation du domaine public maritime.

Le réseau de suivi des lagons perlicoles

Voici quatre séries de croissance des nacres, depuis 1997.

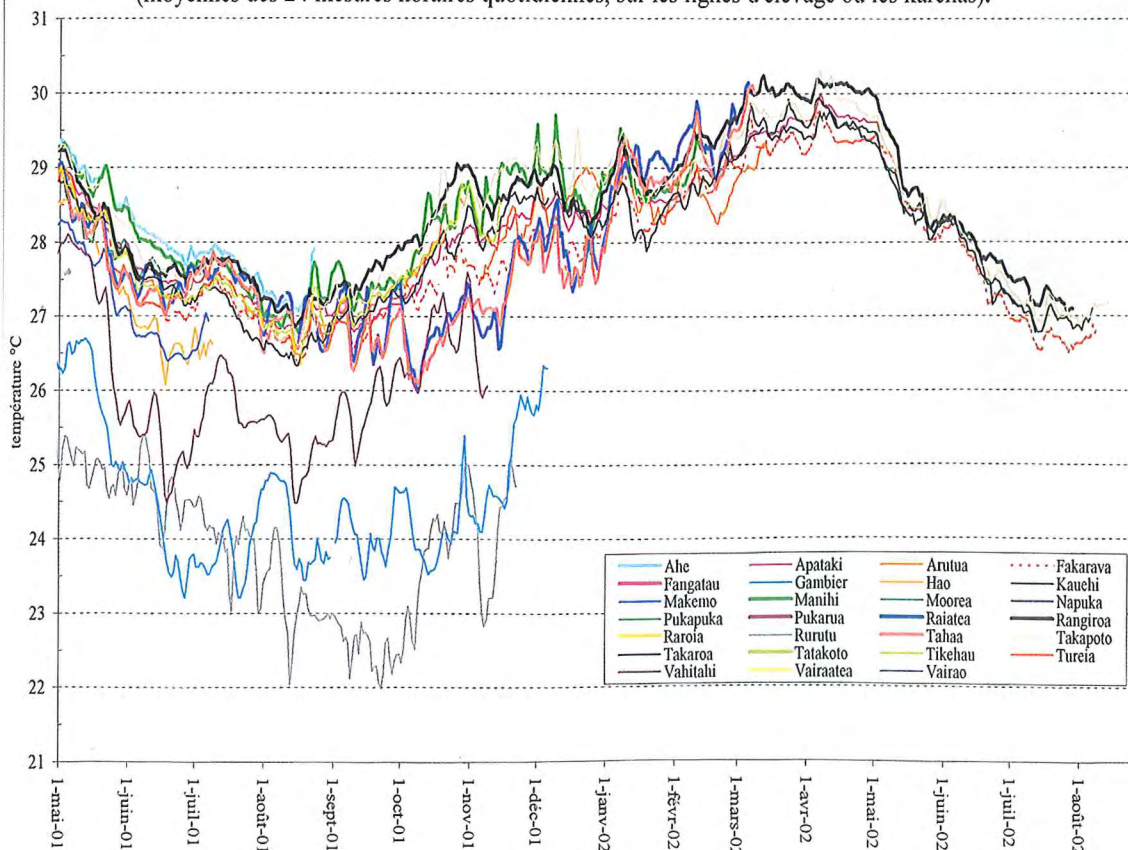
Elles montrent de grandes différences de croissance selon les sites. Il faut donc bien choisir où s'installer, là où le lagon est assez profond, l'eau bien renouvelée. Les températures permettent de vérifier que les huîtres perlières ne sont pas immergées dans des eaux trop chaudes, ce qui est mortel à partir de 35°C. Elles permettent aussi de voir si les stations de collecte ont été posées au bon moment.

Pour tous les sites la troisième série est achevée, et pour la plupart la quatrième série l'est aussi. Pour certains sites, une cinquième série est également en cours. Voici les croissances moyennes observées pour l'ensemble des sites. Ces croissances sont exprimées en gramme par jour, valeur qui reflète le mieux la croissance globale des nacres. En effet, certaines nacres poussent davantage en hauteur, d'autres en épaisseur (elles sont donc plus lourdes). Ainsi, la hauteur seule n'est pas une valeur suffisante,

bien qu'elle soit quand même liée au poids. Parfois, pour diverses raisons (calendrier des missions incompatible avec celui des producteurs, annulation de vols par Air Tahiti, perte des chapelets et / ou prédation ...), une série est incomplète, c'est à dire qu'au lieu d'avoir quatre mesures pour l'estimation des croissances, il n'y en a que trois, ce qui peut induire une incertitude sur la valeur de croissance annoncée. Cette valeur reste indiquée, mais il faut garder à l'esprit qu'elle peut ne pas être tout à fait exacte.



Températures de l'eau des lagons de toutes les îles suivies
(moyennes des 24 mesures horaires quotidiennes, sur les lignes d'élevage ou les karenas).



Les performances de croissance des nacres sont très variables. Le service peut vous aider à choisir entre plusieurs sites.

Te Reko Parau
N°15 - Décembre 2002



Les dernières données de croissance des nacres

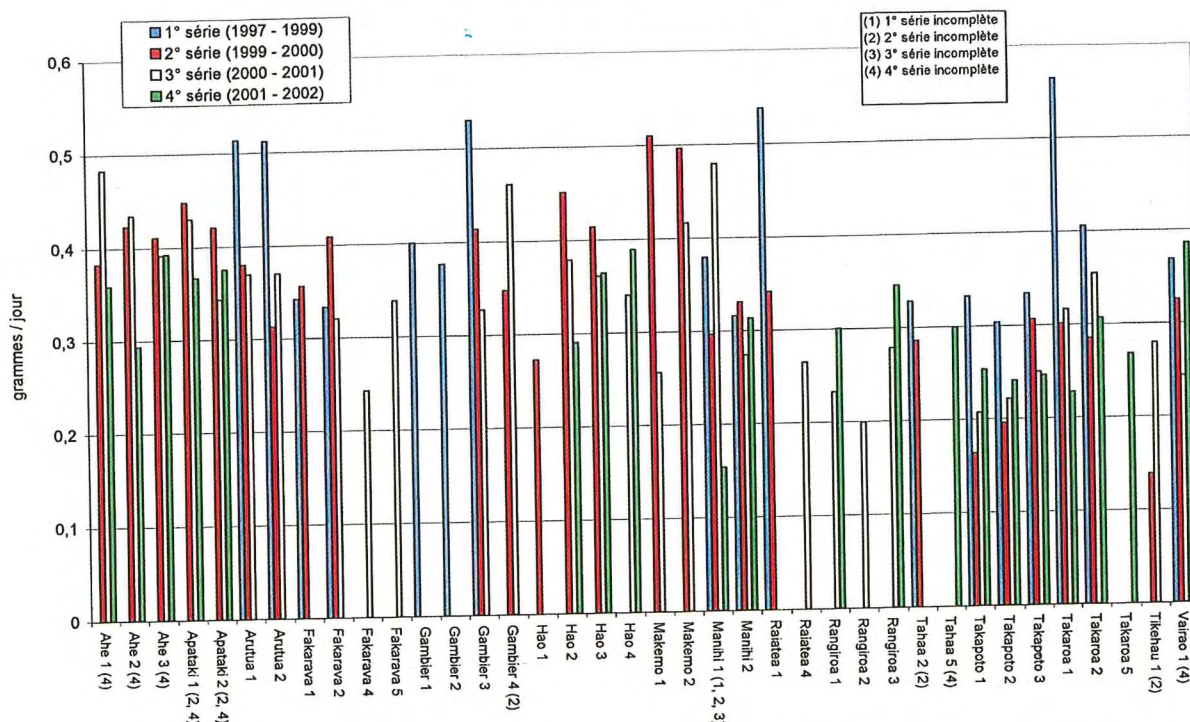
Aide à l'interprétation

Les barres colorées représentent l'augmentation moyenne de poids des nacres suivies, pendant un an environ. Plus la barre est longue, meilleure est la croissance.

Deux choses sont importantes, la hauteur des barres entre différents sites, et l'évolution de ces barres pour un même site. Le premier point permet de classer les sites entre eux, le second point permet de suivre l'évolution des

performances de croissance au cours du temps, pour un même site (sur la même filière). On remarque donc qu'il existe de grandes différences entre les îles, et entre divers sites d'une même île.

Comparaison des performances de croissance des nacres des quatre séries, en poids.



Il n'est pas recommandé de greffer ou de récolter lorsque l'eau dépasse les 29°C.

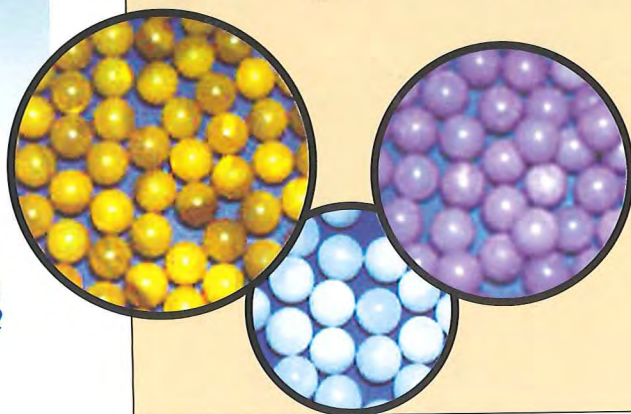
Nuclei : normaux, bios, enrobés, verts, roses ou jaunes ?

Suite aux interrogations de nombreux perliculteurs sur les performances de ces types de nuclei, qui sont de plus en plus utilisés en Polynésie, le département Recherche et Développement du service de la Perliculture a débuté en octobre 2002 une étude approfondie sur la question.

Les nuclei « bio » disponibles en

Polynésie subiront les tests suivants :

- Origine, qualité et coût du nucleus;
- Antibiotogramme, pour tester l'efficacité des éventuels composants antibiotiques;
- Analyse des éléments composant l'enrobage;
- Etat de surface du nucleus sous l'enrobage (qualité réelle);
- Performances à la greffe;
- Analyse statistique des taux de rétention, rejet et mortalité au contrôle vers J45;
- Histologie (aspect cellulaire du sac perlier, contrôle microscopique des cellules issues du greffon) du sac perlier au contrôle;
- Récolte de perles mures, analyse qualitative des perles produites; pour finir par une estimation des pertinences d'achats.



Les dernières données de croissance des nacres

Rappel du protocole en place

Ces résultats proviennent de nacres en élevage chez certains producteurs qui ont la volonté de travailler avec nous. Nous tenons ici à les en remercier, car sans eux le réseau n'existerait pas. Ces nacres sont gérées par les agents du service lors des missions de terrain, et ne correspondent nécessairement pas aux pratiques culturelles du producteur qui les héberge. Ces croissances reflètent plus le potentiel des sites retenus pour l'élevage des nacres que l'adaptation des pratiques culturelles du producteur face aux conditions du milieu lagunaire existantes dans sa concession.

Un nouveau protocole

Maintenant que les résultats ont montré (certains le savaient déjà) que les nacres poussent mieux (paradoxalement) dans les zones bien renouvelées, pauvres en phytoplancton, nous souhaitons nous rapprocher au maximum des pratiques zootechniques des producteurs. Nous pourrions donc mieux appréhender l'adaptation des pratiques culturelles de certains producteurs avec les conditions qu'ils rencontrent dans leur concession. Ainsi, tout sera variable en fonction des habitudes de travail de chacun, seul le résultat comptera.

Observation

Les missions du réseau permettent d'observer les diverses pratiques culturelles. L'une d'elles est la récolte des perles en saison chaude, parfois même très chaude. Or c'est la période où les perles sont les plus mauvaises ! Les perliculteurs doivent s'organiser pour récolter en saison fraîche, quitte à laisser les perles dans l'eau un peu plus longtemps – ou un peu moins, si l'épaisseur de 0,8 mm est déjà présente.



Une partie des morceaux d'anémones, ou bien les anémones entières, vont recoloniser les nacres propres, qui viennent d'être nettoyées (expérimentation) ou vont coloniser les nacres des perliculteurs voisins.



Les nacres sont régulièrement mesurées pour suivre la bonne évolution de leur croissance.



Le thermomètre immergeable fait partie du matériel minimum requis pour l'obtention de la carte.

Les températures de l'eau

Chaque site suivi possède également un thermographe, qui enregistre la température de l'eau sur la filière (donc à la même profondeur que les nacres). Cela permet de détecter d'éventuelles hausses importantes, susceptibles d'être responsables d'anomalies de croissances ou de mortalités. Ces données sont la moyenne des 24 mesures quotidiennes, elle ne reflètent pas l'amplitude des variations survenant dans la journée. Par exemple un site dont les températures vont de 26 à 33°C peut avoir une même température moyenne de 28,5°C qu'un site dont les températures vont de 28 à 29°C ! Mais les nacres n'auront pas subi les mêmes températures !



D'une manière générale, il n'est pas recommandé de greffer ou de récolter lorsque l'eau dépasse les 29°C. Bien entendu, cela reste possible, chacun gère ses affaires comme il l'entend ...! ■

les nacres poussent mieux dans les zones où l'eau est bien renouvelée.

Thermographes, appareils enregistrant la température de l'eau sur la ligne d'élevage, toutes les heures, et son boîtier étanche.

Message du ministère de la perliculture

Le ministère de la perliculture a examiné avec intérêt les résultats de la 12ème vente aux enchères de Robert Wan à Hong Kong et de la 25ème vente aux enchères du GIE Poe Rava Nui à Papeete. Il prend bonne note des explications fournies dans les médias par les deux Présidents du GIE Poe Rava Nui et du GIE Tahiti Pearl Producers concernant les résultats enregistrés lors de la 25ème vente aux enchères du GIE Poe Rava Nui et particulièrement de la baisse du prix moyen au gramme qui est due à des lots de perles de culture de Tahiti principalement composés de perles de catégorie C et D.

Le ministère regrette que certains producteurs n'aient pas jugé opportun de mettre en vente la totalité de leur production et plus particulièrement la fraction des perles de culture de Tahiti de catégorie A et B, qui auraient incontestablement rehaussé le prix des lots, et s'interroge sur la destination finale de celle-ci. Le gouvernement a pris des mesures réglementaires nouvelles concernant la qualité des perles et les procédures d'exportation, l'entrée en vigueur de la « carte de producteur » et la révision des concessions maritimes. Ces mesures ont pour objectif d'améliorer la qualité des perles de culture de Tahiti sur le marché international, de réduire la production et d'assurer un plus grand professionnalisme de nos producteurs. Ces mesures mises en œuvre ont commencé à produire leurs effets en stabilisant les cours. Elles sont indispensables au redressement du secteur car elles rassurent les acheteurs. Il est regrettable qu'un manque de professionnalisme lors de la commercialisation puisse porter atteinte au travail engagé. Les mesures prises par le gouvernement ne peuvent résoudre à elles seules le problème de la baisse des cours. Une bonne commercialisation de la perle



Lots soumis au "contrôle qualité" à l'exportation.

de culture de Tahiti passe par une indispensable entente de tous (petits, moyens ou gros perliculteurs) sur la qualité des lots en vente et des prix d'appel lors de la préparation des ventes aux enchères.

Il conviendra à l'avenir, que tous les perliculteurs travaillent en concertation pour empêcher une nouvelle baisse du prix moyen. Le ministère de la perliculture, pour sa part, continue à œuvrer pour un rapprochement de l'ensemble des professions de la filière dans l'intérêt du Pays. ■



Conditionnement des lots en sacs scellés.



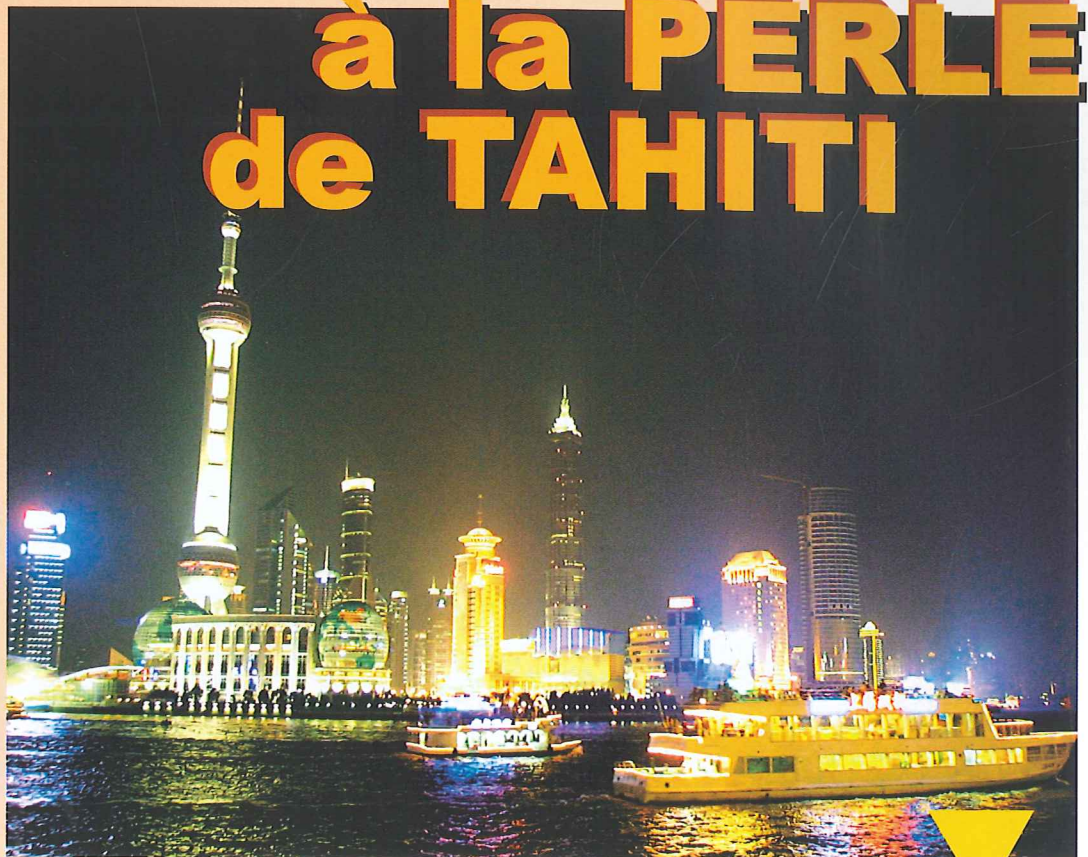
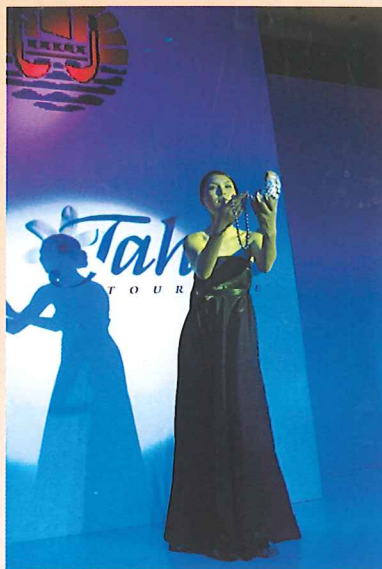
Broyages des rebuts retirés des lots contrôlés.

Il conviendra à l'avenir, que tous les perliculteurs travaillent en concertation pour empêcher une nouvelle baisse du prix moyen.

Ouvrir le MARCHÉ CHINOIS à la PERLE de TAHITI

A l'invitation du Président Jiang Zemin, une délégation polynésienne menée par son Président Gaston Flosse, s'est rendue en Chine et à Hong Kong du 5 au 15 octobre dernier. L'un des objectifs de ce voyage était de promouvoir la perle de culture de Tahiti.

Cette mission était avant tout exploratoire. Elle devait permettre au Président du Gouvernement et à sa délégation d'entrouvrir les portes d'un très grand pays qui est aussi un fabuleux marché. Gaston Flosse a ainsi pu mesurer ce qu'est la Chine, la complexité du pays, de ses structures politiques et administratives, des formalités et de leur nature. Ses rencontres au plus haut niveau de décision (chef de l'Etat, ministres, vice-ministres, directeurs de l'administration centrale, gouverneurs des provinces et maires des grandes villes) lui ont permis d'appréhender la façon particulière dont il faut approcher les Chinois, redoutables en affaires, de mesurer aussi leur désir réel de s'ouvrir au monde et de découvrir la Polynésie, qui en Chine aussi est un mythe qui fait rêver.



Ressentir, palper, comprendre, établir des contacts, connaître l'autre et se faire connaître, savoir ce qui est possible et comment le faire; voilà en quelques mots résumés l'objet de ce voyage.

Mais au-delà de cet aspect exploratoire, la mission du Président avait quatre objectifs plus précis dont l'un concerne la perle de culture de Tahiti.

Allègement des taxes sur la perle de culture de Tahiti en bonne voie

La cause de la perle de culture de Tahiti a été défendue par le Président du Gouvernement et ministre de la Perliculture, Gaston Flosse, auprès du ministre de l'Economie et du vice-ministre de l'Administration des Douanes. Ces rencontres ont ainsi permis d'obtenir une

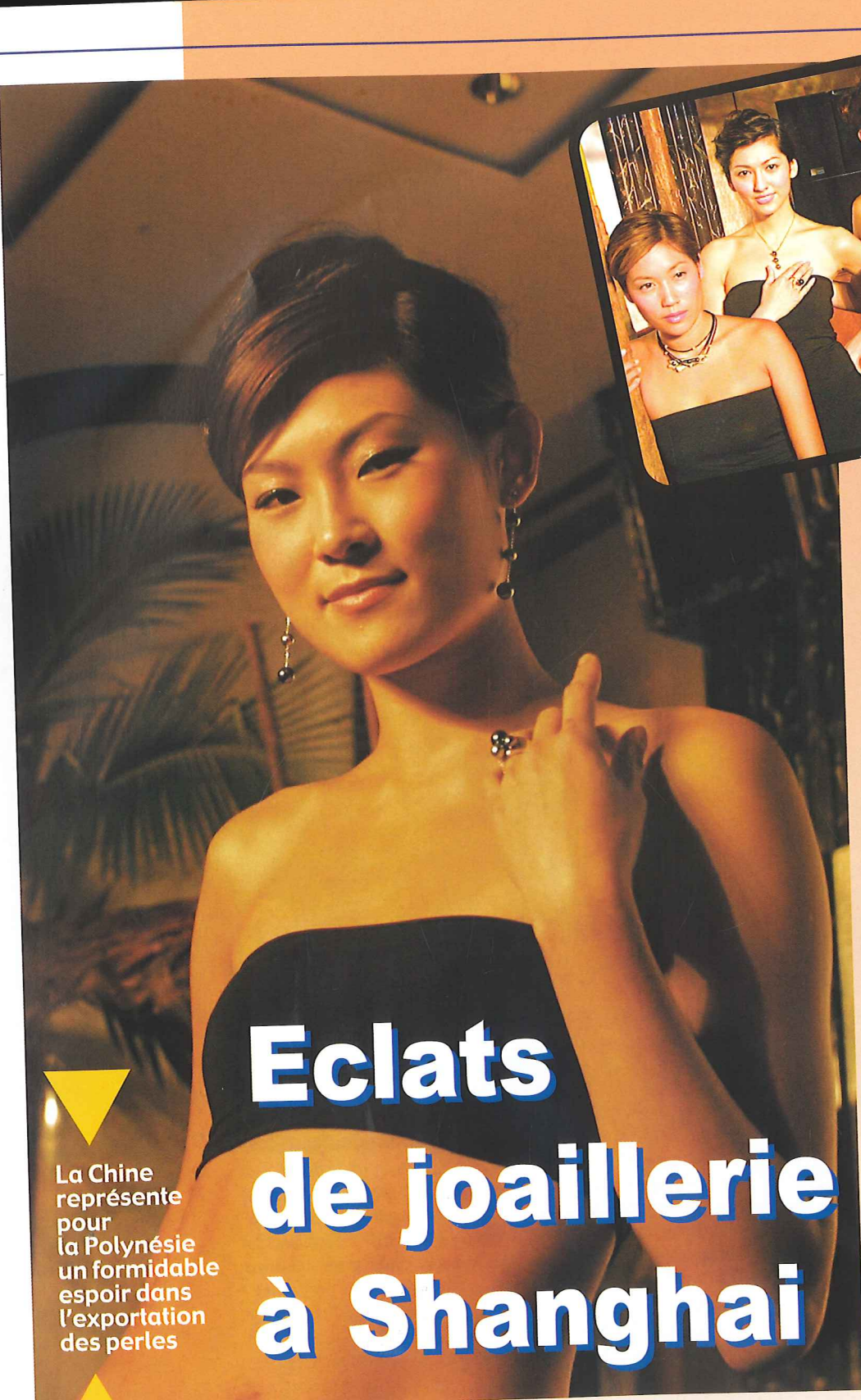
première baisse significative des taxes frappant la perle de Tahiti, de 10% dès le début 2003. Des discussions sont ouvertes pour la faire classer non plus pierre précieuse, comme c'est le cas actuellement, ce qui lui vaut d'être fortement taxée, mais comme un produit aquacole, puisque la perle noire de Tahiti est issue d'une culture marine. Ce qui permettrait de diminuer les taxes de moitié, comme c'est le cas pour la perle fine de Chine. Les autorités chinoises n'y sont pas opposées et les échanges vont se poursuivre sur ce dossier. Les deux soirées de promotion de la perle, à Shanghai et à Hong Kong, ont aussi été un succès.

On peut donc dire que le dossier se présente bien et que les premières attentes ont été comblées. La perle de culture de Tahiti a donc toutes ses chances. ■

**Promouvoir
la perle de
culture de Tahiti
en Chine.**

Te Reko Pārau
N°15 - Décembre 2002





Eclats de joaillerie à Shanghai

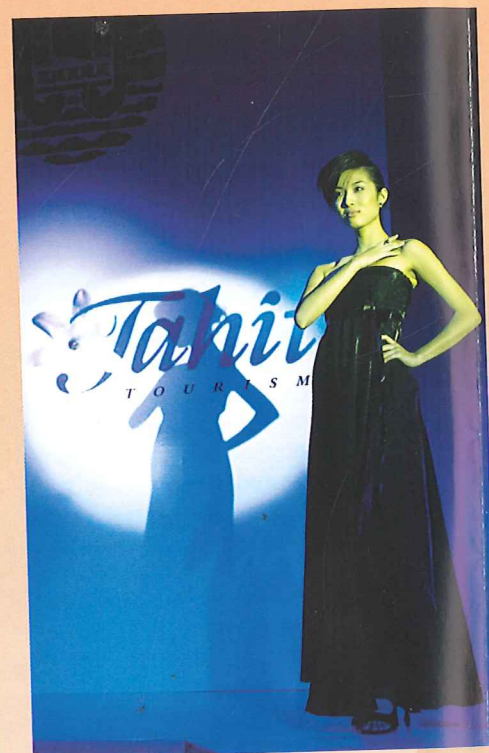
La Chine
représente
pour
la Polynésie
un formidable
espoir dans
l'exportation
des perles

Le Président polynésien avait choisi Shanghai, la ville du luxe et des affaires, pour offrir aux autorités communales une très belle réception le 11 octobre dans un hôtel magnifique. Une soirée dédiée à la Polynésie, La réception, organisée par la promotion perlière et la promotion touristique de Polynésie, fut illuminée par un défilé de joaillerie.

De splendides mannequins chinois ont ainsi présenté aux 280 invités, avec raffinement et une grâce toute asiatique, de très beaux bijoux de chez

Robert Wan et d'un bijoutier chinois qui réalise, avec les perles de Tahiti, une promotion inédite pour la Polynésie. Dans son discours de bienvenue, le Président Gaston Flosse rappelait que la Chine « représente pour la Polynésie un formidable espoir dans l'exportation des perles. Un bureau du GIE Perles de Tahiti a été ouvert à Shanghai au début de l'année 2001. C'est un bon début mais il faut aller plus loin. »

Les perles de Tahiti ont donc un véritable avenir en Chine d'une part parce que la promotion a porté surtout sur la perle de Tahiti et que d'autre part elle sied au teint des Chinoises. ■



Hong Kong : La Perle de Tahiti à l'honneur



Le cocktail de bienvenue, qui clôturait la première visite officielle du Président du Gouvernement en Chine, s'est déroulé le 14 octobre au Grand Hyatt à Hong Kong.

Cette soirée fut l'occasion d'accroître la visibilité de Tahiti et de ses perles de culture à Hong Kong et d'intégrer l'événement dans le plan des événementiels annuel sur Hong Kong.

L'ambiance et le décor polynésien de la soirée a produit de fortes impressions sur l'assistance et contribué à illuminer le défilé joaillier qui mettait en scène les pièces gagnantes du Tahitian Pearl Trophy International 2002. Quand aux mannequins, ils étaient vêtus de noir afin de mettre en valeur l'élégance et le mystère de nos perles tahitiennes ■



Délégation polynésienne en Chine



Le maire de Shanghai, Monsieur Chen Liangyu, fut un interlocuteur de marque pour la promotion de la perle de culture de Tahiti.



Robert Wan : «La **QUALITÉ** de la perle demeure la clef de voûte de la vente extérieure»

Pour Robert Wan, qui organise trois ventes par an à Hong Kong, le potentiel existe sur le marché chinois. « L'amorce est faite et on voit des perles de Tahiti un peu partout. Mais malheureusement, actuellement il n'y a que les perles bas de gamme. C'est à nous de faire du lobbying, du marketing. Les acheteurs chinois sont encore très timides, ancrés dans

le bas de gamme. Ils ont été étonnés de voir nos belles perles, leur taille, leur lustre. Il y a eu un éveil. » Selon Robert Wan, la qualité de la perle demeure la clef de voûte de la vente extérieure. « A Hong Kong, il y a une progression des ventes vers le haut de gamme. Malheureusement il a été tiré vers le bas par les perles de bas de gamme, produites en trop

grande quantité. Quant on parle de la qualité, cela suppose beaucoup de contraintes aux producteurs : plus d'investissements, une autre méthode de travail, plus de temps. Il faut arriver à cela. C'est mieux que de brader les perles. » ■



Protéger nos lagons, assurons l'avenir de la perle de culture

Préserver la bonne santé des nacres !

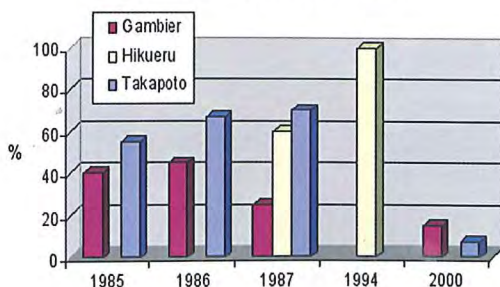
Ce thème peut vous sembler un peu hors actualité, alors que le monde de la perle est en pleine effervescence. N'y a-t-il pas d'autres priorités ?

Si, effectivement, il y a d'autres priorités, il convient de ne pas oublier l'essentiel, qui est bien de maintenir une production de qualité dans un milieu de qualité. Vous ne produisez des perles que parce que le lagon permet aux nacres greffées d'assurer leur rôle de manière satisfaisante.

Depuis 1997, des nacres sont mesurées, suivies régulièrement, dans 16 îles de Polynésie. Ces nacres font partie du réseau de suivi des lagons perlicoles. Elles permettent de s'assurer que le lagon est toujours d'une qualité satisfaisante pour un élevage de nacres. Or les résultats montrent des différences importantes entre les croissances relevées pour les différentes séries (Cf. Te Reko Pārau n° 14). Donc des nacres dont la croissance est bonne une année peuvent pousser moins bien l'année suivante, et encore moins bien l'année d'après. Parfois les causes sont connues, parfois elles restent mystérieuses. Mais elles inquiètent toujours les producteurs, et peuvent menacer de fermeture bon nombre de fermes perlicoles.

Mortalités de nacres

% estimés, toutes nacres confondues



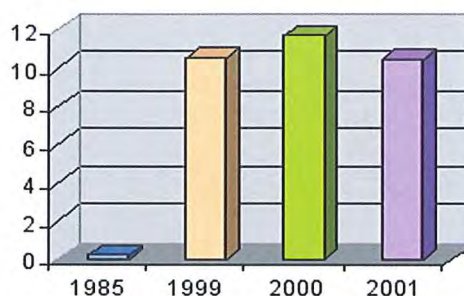
Encore plus inquiétantes sont les mortalités massives et rapides des nacres.

Rappelez-vous:

1985, les nacres commencent à mourir à Takapoto. De proche en proche, toutes les îles sont touchées. Ces mortalités sont à l'origine de la mise en place du Programme Général de Recherche sur la Nacre (PGRN). Les plate-formes en galvanisé, incriminées, avaient été retirées des lagons.

Qui souhaiterait qu'un tel scénario se reproduise ?

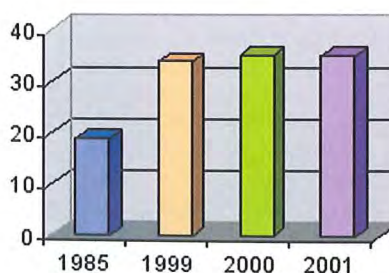
production de perles (tonnes)



1994, Hikueru se trouve confronté à la plus grave crise qu'un atoll de Polynésie ait jamais connue (de mémoire d'homme). L'eau verdit, pourrit, tous les animaux, poissons, coquillages, crustacés, meurent. Le lagon est totalement pollué par les cadavres ; aujourd'hui encore, 8 ans après, il ne s'en est toujours pas remis !

1997, une partie du lagon de Manihi est touchée par un nuage de phytoplancton appartenant à une famille toxique. Toutes les nacres entrées en contact avec ce nuage sont mortes. Quelques perliculteurs sont touchés. Et si ce nuage avait rencontré des conditions un peu meilleures, peut-être aurait-il colonisé l'intégralité du lagon, ruinant tous les perliculteurs de Manihi (puisque'il est constitué d'organismes vivants se reproduisant à très grande vitesse) ?

nb d'îles exploitées



2000 et 2001, les nacres des Gambier présentent des mortalités allant jusqu'à 20%, que cela soit du naissain ou des nacres prêtes à être récoltées. Le grillage galvanisé qui était utilisé pour protéger le naissain (et pour ses propriétés antifouling !!) fait qu'on trouve dans les nacres des concentrations, en

La réussite de la perliculture : une nacre saine dans un lagon sain pour une perle de qualité...

Te Reko Pārau
N°15 - Décembre 2002



Protétons nos lagons, assurons l'avenir de la perle de culture

Schéma 1

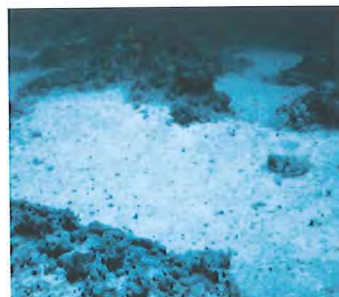
Combien d'anémones sont produites par un seul chapelet nettoyé au surpresseur ?
(10 nacres infestées d'anémones)

500

Anémones vivant sur un chapelet de 10 nacres

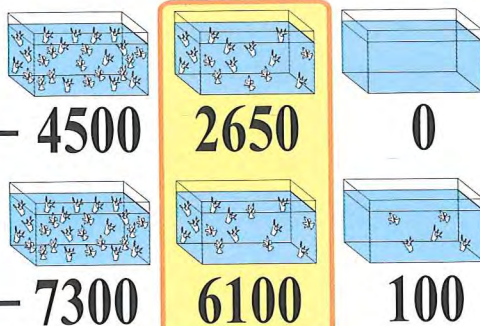
Le "jus" produit par le nettoyage est soit versé directement dans le premier aquarium (1) soit passé au travers de deux tamis successifs (2) et (3)

Tamis successifs :
0,6 mm
0,15 mm



Les anémones colonisent même les fond sableux.

- 1 Tous les morceaux d'anémones arrachés et découpés par le nettoyage (Toutes tailles)
- 2 Morceaux de petite taille, passant au travers du premier tamis (moyenne 0,3 mm)
- 3 Morceaux de très petite taille, passant au travers du second tamis (inférieure à 0,15 mm)



Taille moyenne des morceaux utilisés pour illustrer le schéma :
Quelle distance les petits morceaux d'anémones peuvent-ils parcourir pour coloniser d'autres nacres ?

Schéma 2

Nettoyage de nacres infestées d'anémones, avec un surpresseur



Cette distance est calculée à partir de données de vent et de courant moyens, sans agitation ni remise en suspension par les vagues, ni transport de petits morceaux dans la mousse produite par les anémones

Nacres saines et propres, colonisées par les morceaux d'anémones produits 2,5 km plus loin.

Poursuite des expériences contre les envahisseurs de nos lagons

Lutter contre les anémones

Les premiers résultats montrent que les anémones ne pondent pas d'œufs, se reproduisent principalement par lacération pédieuse (en laissant un morceau d'elles même lorsqu'elles se déplacent), se multiplient lorsqu'on maltraite leurs voisines, et survivent facilement au fond du lagon, même sur le sable.

Le traitement à l'eau sur-salée reste pour l'instant la meilleure solution pour traiter les anémones.

De nouvelles expériences sont en cours à l'antenne de Rangiroa. Elles devraient permettre de mieux comprendre les mécanismes de reproduction, de multiplication et de dispersion des anémones. Ces résultats devraient permettre de mieux identifier et quantifier l'influence que peut avoir le nettoyage des nacres au surpresseur sur le lagon.

Il s'agit principalement :

- de vérifier si les fragments d'anémones rejetés dans le lagon sont capables de se fixer sur des nacres propres venant d'être nettoyées,
- de mieux connaître leur cycle de reproduction sexuée,
- de vérifier l'information selon laquelle les anémones nettoyées émettent un médiateur ordonnant la multiplication par lacération pédieuse des autres anémones encore fixées (c'est à dire qu'elles se déplacent en laissant derrière elles beaucoup de petites anémones - Cf. Te Reko Parau n° 10),



Les anémones sont responsables de problèmes de croissance, de bio-minéralisation, d'affaiblissement des nacres, et également d'une hausse importante des coûts de production.

- de voir s'il est possible de "fixer" certains poissons capables de manger les anémones sur les lignes d'élevage, et,
- de vérifier la résistance des anémones à l'exondation (mise au sec).

Les premiers résultats de ces expériences montrent :

- que les anémones de grosse taille peuvent se fixer sur les nacres propres,
- que les anémones qui tombent au fond, même sur du sable, peuvent très bien y vivre (il y a peu ou pas de prédateurs dans ces zones là !),
- que les anémones peuvent avoir des œufs, mais que leur présence n'est que rarement observée,
- qu'il semble bien que les anémones se multiplient davantage lorsqu'elles sont mises en présence d'eau filtrée ayant contenu des anémones passées au surpresseur,
- que fixer des poissons mangeurs d'anémones sur les filières n'est pas évident, et
- que les anémones craignent l'exondation prolongée (application au "nettoyage" des cordes, paniers ...).



Le nettoyage au surpresseur avec rejet du jus produit dans le lagon : une pratique critiquable.

Le relargage dans le lagon du jus produit par le nettoyage des nacres infestées d'anémones est à proscrire ; cette pratique est très majoritairement responsable de la situation actuelle.

Nous attendons donc avec impatience les résultats définitifs. ■

Te Reko Parau
N°15 - Décembre 2002

Mortalités massives de nacres aux îles Cook ...

Le Japon a vu ses cheptels de nacres (*Pinctada fucata*, une très proche cousine de "notre" nacre polynésienne, *Pinctada margaritifera*) décimés par une pathologie encore très mal connue, que l'on nomme «virus Akoya».

Ce virus a été responsable de la mort de plus de 50% du cheptel japonais de 1996 à 1997 (Cf. Te Reko Pārau n° 12).



Éviter à tout prix qu'un simple geste se transforme en catastrophe, pour les récoltes.

Manihiki, dans les Iles Cook, a vu également son cheptel de nacres ("notre" espèce de nacre, cette fois-ci !) très gravement touché par des mortalités inexplicables (fin 2000, 2001). Ces mortalités pourraient être imputables soit à une pathologie, soit à un brusque et important réchauffement de l'eau du lagon. Cette dernière hypothèse aurait pu être écartée – ou confirmée – s'ils avaient disposé d'un réseau de suivi du milieu pour leurs élevages. Néanmoins, il semblerait que la piste pathologique soit la plus sérieuse.

Est-ce le « virus Akoya » qui a été malencontreusement importé du Japon par un greffeur, avec des autorités négligentes ?

Certains producteurs ont-ils tenté d'importer en fraude, en ne respectant pas les consignes sanitaires, des outils de greffe contaminés ?

Est-ce une autre maladie ? Certains rapportent qu'il s'agissait de nécroses de la coquille, comme on commence à en voir en Polynésie.

Quoi qu'il en soit, il convient d'être très prudent pour éviter de subir ce genre de catastrophe.

Des textes interdisent l'importation en Polynésie française d'animaux vivants ou morts pouvant présenter des risques de contamination (Art 6 délibération 93-

61/AT du 11/06/93, arrêté n°1638/CM du 01/12/00), ainsi qu'une obligation de nettoyage et de désinfection des outils de greffe pour tout greffeur pénétrant sur le Territoire (arrêté n°157 CM du 21/01/00).

Jouer au plus malin en contournant ces interdictions peut avoir des répercussions très graves pour la perliculture, mais également pour toute la Polynésie française. Être responsable de la ruine de centaines de perliculteurs et de la perte de plusieurs milliards de francs ne doit pas être très facile à supporter. ■



Obligation de nettoyage et de désinfection des outils de greffe pour tout greffeur pénétrant sur le Territoire.

Maladies des huîtres perlières : Comment les éviter en Polynésie française

Le gouvernement de la Polynésie française a interdit (arrêté n°157 CM du 21 janvier 2000) toute importation d'instruments de greffe des huîtres perlières déjà utilisés ailleurs. Il entend préserver les fermes polynésiennes de toute contamination extérieure que pourraient propager ces instruments après avoir été en contact avec des huîtres malades dans d'autres pays. Il redoute en particulier le virus qui pourrait être à l'origine des mortalités constatées dans les élevages japonais depuis plusieurs années.

En raison des pathologies affectant les huîtres dans certaines îles de Polynésie française, le transfert inter-insulaire de toute huître nacrrière de l'espèce *Pinctada margaritifera* est soumis à autorisation préalable du Chef du service de la Perliculture, sur demande à retirer auprès du service de la Perliculture.

Toute demande d'autorisation de transfert d'huîtres perlières devra comporter l'avis motivé du maire de la commune de départ et de la commune de destination, ou de leur représentant. En cas de refus du maire de donner son avis, le chef de circonscription administrative concernée constate ce fait qui est porté au dossier.

10 RECOMMANDATIONS POUR UN MEILLEUR TRANSFERT :

1. éviter les transferts à sec
2. ne pas laisser les nacres au soleil
3. ne pas laisser les nacres au vent
4. utiliser de la toile de jute mouillée pour les protéger dans les 2 cas précédents
5. transférer les jeunes nacres plutôt que des nacres de grandes tailles
6. transférer les nacres sur collecteurs plutôt que sur chapelets
7. traiter à l'eau sur-salée le naissain sur collecteur, ou les nacres sur chapelet, avant tout transfert
8. faire un double traitement à l'eau sur-salée un mois et demi avant le transfert et au moment du transfert
9. le détroquage et le perçage sont recommandés après le transfert
10. ne pas laisser les nacres plus de 12 heures hors de l'eau

Cette demande doit en outre contenir :

- L'avis du service de la Perliculture,
- L'identité de l'acheteur et du vendeur (ou des vendeurs);
- Les références de leur autorisation d'occupation du domaine publique maritime,
- L'origine, la quantité, la taille des huîtres nacrrières à transférer,
- L'identification du moyen de transport.



Les conditions d'hygiène à la greffe ne sont pas toujours très bonnes ; c'est par là que des maladies peuvent être introduites en Polynésie française, et se propager ensuite.

Les autorisations de transfert inter-insulaire d'huîtres nacrrières ont une durée de validité de 6 mois à compter de leur date de délivrance.

Le bénéficiaire de tout transfert doit adresser une déclaration de résultats au service de la Perliculture au plus tard dans les 6 mois de la réalisation du transfert. Elle doit faire apparaître toute précision sur les mortalités constatées après le transfert.

Cette déclaration comportera obligatoirement le visa du maire de la commune de départ ou son représentant.

Aucune nouvelle autorisation de transfert ne sera délivrée en l'absence de déclaration de résultats relative à une opération précédente.

IMPORTATION ET EXPORTATION

Sont interdites toute importation de l'étranger, ainsi que toute exportation à l'extérieur de la Polynésie française, d'huîtres perlières vivantes de toutes espèces. L'interdiction pour l'importation uniquement peut être levée pour des programmes de recherches scientifiques par le ministre chargé de la Perliculture après avis du ministre chargé de la Recherche.

COMMENT REUSSIR LES TRANSFERTS DE NAISSAIN DE NACRES ?

Eviter de faire des transferts dans les atolls "sains" (Cf. les anémones) de nacres malades, des bio-salissures (ascidies, anémones), des nacres pouvant avoir des caractéristiques génétiques différentes pouvant modifier à terme celles des nacres originaires du lagon d'arrivée. ■

**Soyez vigilant
refusez toute
utilisation sans
désinfection
de matériels
usagés dont
l'origine est
douteuse,
et présentant
un risque de
contamination.**

Les problèmes environnementaux liés à l'activité perlicole

I. Activité

II. Action

III. Conséquences

1. Nettoyage des nacrés sur le lagon
2. Elevage des nacrés avec les épibiontes
3. Rejets de la chair des nacrés dans le lagon
4. Utilisation de nuclei « bio »
5. Abandon de divers résidus plastiques (cordes, ombrières)
6. Utilisation des détergents sur le lagon (lessives, vaisselle)
7. Abandon de vieux fûts sur les motu
8. Implantation de maisons d'habitation et de fare greffe sur les Karenas
9. Utilisation de tuyaux galvanisés (pontons, plates-formes, fare greffe)
10. Rejet de batteries, moteurs, carcasses de voitures, moteurs usagés, frigos, congélateurs
11. Epanchage d'huiles usagées
12. Construction et dragage de marinas

1. Multiplication des épibiontes, hausse de la quantité de matière organique présente
2. Augmentation locale importante de la biomasse
3. Hausse de la quantité de matière organique présente
4. Relargage de quantités importantes d'antibiotiques et d'antiseptiques dans le lagon
5. Augmentation des supports de colonisation pour les épibiontes indésirables
6. Empoisonnement de l'eau
7. Rouille, ruissellement et percolation du « jus »
8. Destruction mécanique des coraux
9. Pollution de l'eau par les métaux lourds
10. Pollution de l'eau par les métaux lourds
11. Ruissellement et percolation
12. Augmentation durable et importante de la turbidité de l'eau, et enrichissement de l'eau (localement)

1. Hausse de la fréquence des nettoyages, augmentation des risques d'efflorescences algales
2. Problèmes locaux de surdensités de bivalves (ou autres compétiteurs)
3. Augmentation des risques d'efflorescences algales, et de développement bactérien, d'anoxie
4. Risques de modifications des peuplements zooplanctoniques et bactériens, et d'apparition de souches de bactéries résistantes
5. Augmentation locale artificielle du nombre de compétiteurs potentiels de la nacre
6. Destruction des coraux et de la faune et la flore associées, augmentation des risques ciguatériques
7. Pollution de la nappe phréatique, empoisonnement de la faune et de la flore, augmentation des risques ciguatériques
8. Modification et destruction de l'écosystème récifal, augmentation des risques ciguatériques
9. Inhibition du développement larvaire de nombreux invertébrés (dont les larves de nacrés)
10. Inhibition du développement larvaire de nombreux invertébrés (dont les larves de nacrés)
11. Pollution de la nappe phréatique, empoisonnement de la faune et de la flore, augmentation des risques ciguatériques
12. Augmentation des risques d'efflorescences algales, et de développement bactérien, d'anoxie; modification et destruction de l'écosystème récifal, augmentation des risques ciguatériques



Les morceaux d'anémones, ou les anémones entières, peuvent parcourir plusieurs kilomètres avant de se fixer sur les nacrés (des voisins !)



Les anémones sont responsables de problèmes de croissance, de bio-minéralisation, d'affaiblissement des nacrés, et également d'une hausse importante des coûts de production



Les anémones sont très souvent responsables de l'obtention de nacrés boudeuses, au bord de coquille mou, marron, sans barbes de croissance (pas de tara-tara) : les nacrés sont petites, faibles.

Les recherches continuent

Les grillages galvanisés en question

Dans le précédent Te Reko Pārau (n° 14, peu diffusé !) nous vous signalions les risques qu'il pouvait y avoir à utiliser en quantités très importantes le grillage galvanisé pour éviter le développement des épibiontes (salissures) sur le naissain et les huîtres perlières. En effet, s'il empêche le développement des salissures, c'est bien parce qu'il est toxique, et que tout ce qui tente de se fixer meurt (pipi, kapikapi, ascidies, algues, remu). Même si c'est parfois la manière la plus efficace de protéger les nacres contre la prédation, cette pratique est absurde et dangereuse dans la mesure où les produits agissant sur les salissures agissent aussi sur les huîtres perlières, et que les bivalves sont connus pour retenir les métaux. Les métaux tels que le zinc, le cuivre ou l'étain entrent dans la composition des peintures antifouling utilisées pour «protéger» les coques des bateaux, peintures interdites dans la plupart des zones d'élevage de bivalves de par le monde.

De plus, ces peintures sont connues pour agir sur le développement larvaire des huîtres perlières, en provoquant des malformations qui empêchent leur fixation.

Et si l'utilisation du grillage galvanisé était responsable de la chute du collectage, ou de son faible rendement ?

Les résultats obtenus montrent en effet des concentrations en zinc très importantes dans la chair des huîtres perlières analysées.

Mais les renseignements pris semblent indiquer

que ces concentrations ne sont pas fatales aux mollusques d'une manière générale (donc, a priori aux huîtres perlières), même si elles sont très toxiques pour l'homme. Très peu de travaux existent, et aucune réponse fiable ne peut être fournie aujourd'hui.

Une expérience, menée conjointement par le service de la Perliculture, l'Institut français de Recherche scientifique pour le Développement en coopération (IRD) et le Laboratoire d'Etude et de Surveillance de l'Environnement (LESE), n'a pas permis de mettre en évidence cette toxicité (ce qui ne veut pas dire qu'elle n'existe pas !)

L'importance d'une bonne gestion

Une enquête a été menée par le service afin de mieux connaître la virulence et l'étendue de "la maladie". Elle a eu lieu sur place aux Gambier, et par courrier auprès de tous les producteurs. Nous n'avons eu hélas que peu de retour du formulaire.

Nous pouvons néanmoins dire que dans la plupart des cas la maladie apparaît dans les élevages mal gérés, en terme de tri et sélection des nacres à toutes les étapes (détroquage, greffe, chaque nettoyage...), en terme de nettoyage (moyens utilisés, fréquences), en terme de densités d'élevage (chapelets, lignes trop serrées), et en terme de qualité du site d'élevage (zones pas assez profondes, température trop élevée, eau stagnante pas assez renouvelée). ■



N'oubliez pas, l'huître perlière est un animal vivant, qui mange et respire !

Supprimez toutes les huîtres perlières douces, déformées, boudées, petites ...

En cas de mortalités anormales et massives

QUE PEUT-ON FAIRE ?

Si des mortalités massives surviennent dans une île ? Rien !.

ABSOLUMENT RIEN !

Seule la prévention est possible : éviter qu'une maladie soit importée, et en cas d'échec éviter qu'elle se propage aux autres îles.

Il est donc très important de déclarer aux services territoriaux (service de la Perliculture Tél. 50.00.00, Cédrik, Paul, Angélique ou Sandra) toutes mortalités anormales ou suspectes, afin que des mesures soient prises rapidement pour isoler le phénomène.

En revanche, cette île doit rester isolée des autres afin de ne pas contaminer celles qui sont – ou seraient – encore saines. La carte

de progression de « la maladie » de 1985 montre clairement l'effet des transferts. Ainsi, il convient de limiter au maximum les transferts de nacres, et de s'assurer de l'état de santé des nacres sur place, avant transfert. Quand cela est possible, il est également préférable de détacher et de nettoyer les huîtres perlières sur l'île de

départ, afin d'y laisser la majorité des épibiontes (bio-salissures), longtemps avant le transfert. Un nettoyage à l'eau sur-salée est très fortement conseillé.

C'est également l'occasion de trier et de sélectionner les plus belles huîtres perlières, afin de ne ramener chez soi que la meilleure qualité.

Alors il faut être vigilant, et respecter les interdictions. N'oubliez pas que des textes réglementaires régissent les transferts, et que la responsabilité de celui qui «importe» les huîtres perlières et contamine un lagon peut être engagée, avec la demande de dommages et intérêts que l'on peut imaginer.

Les produits agissant sur les salissures agissent aussi sur les huîtres perlières.

Te Reko Pārau
N°15 - Décembre 2002

PERLES DE CULTURE DE TAHITI

DIAMÈTRE					FORME					PURETÉ DE LA SURFACE					LUSTRE				
8 mm					Ronde et Semi-Ronde					Qualité A - Ronde et Semi-Ronde					Qualité A - Ronde et Semi-Ronde				
10 mm					Semi-Baroque					Qualité A - Semi-Baroque					Qualité A - Semi-Baroque				
12 mm					Semi-Baroque Poire					Qualité B - Ronde et Semi-Ronde					Qualité B - Ronde et Semi-Ronde				
14 mm					Baroque					Qualité C - Ronde et Semi-Ronde					Qualité C - Ronde et Semi-Ronde				
16 mm					Cercle					Qualité D - Ronde et Semi-Ronde					Qualité D - Ronde et Semi-Ronde				

*Toutes les couleurs des perles sont représentatives des couleurs naturelles des Perles de Culture de Tahiti.